Création du Parc National de La Réunion
Dossier d'enquête publique

Plan cadastral
Commune de Saint-Louis

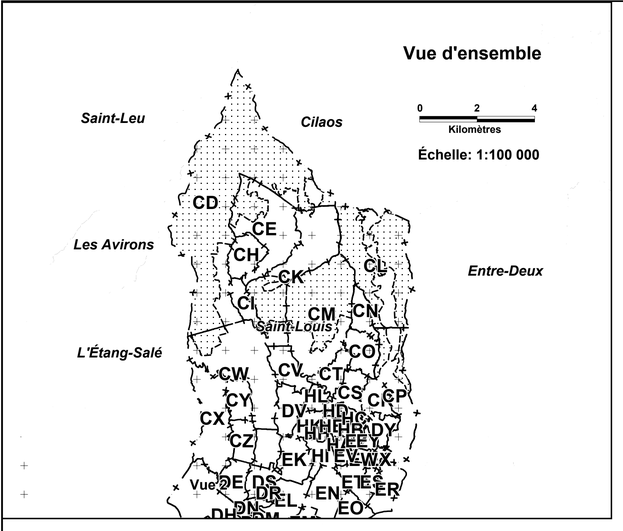

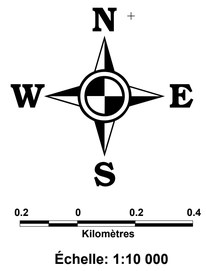

Coeur

Zones d'application de l'article 19*

Zones d'application de l'article 20**

AB Nom de section

999 Numéro de parcelle

Limite de section

Limite de parcelle

* Zones où peuvent être prévues des dispositions plus favorables au bénéfice des résidents permanents (Art. 19 Décret de création)

** Zones où peuvent être prévues des dispositions plus favorables au bénéfice de personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole, pastorale ou forestière (Art. 20 Décret de création)

Avertissement : Quand une limite physique (route, rempart ...) sert de limite de parcelle cadastrale et de limite du cœur du Parc National, sa position a été définie prioritairement avec la BDTOPO® (dont la réalisation récente lui permet d'être plus proche de la réalité de terrain). Il peut donc apparaître sur la cartographie de faibles écarts entre le parcellaire cadastral et la limite du cœur ; la liste des parcelles jointe permet alors de vérifier si celles-ci sont situées entièrement ou en partie dans le cœur du Parc National.

Sources : IGN BDTOPO® & cadastre
Réalisation : Juin 2006 Mission Parc
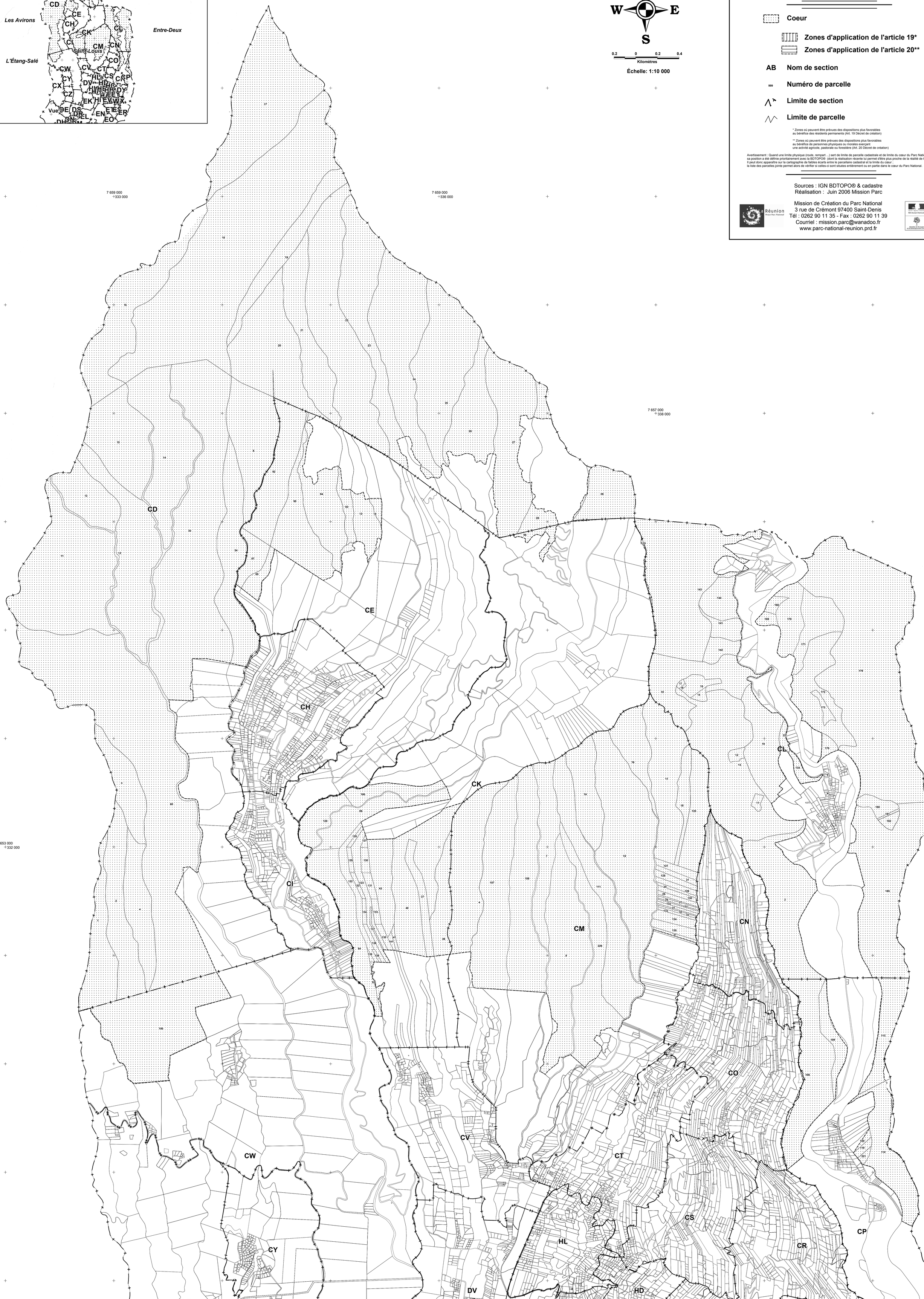
Mission de Création du Parc National
3 rue de Crémont 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 11 35 - Fax : 0262 90 11 39
Courriel : mission.parc@wanadoo.fr
www.parc-national-reunion.prd.fr